

# GÉOPOLITIQUE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

UNIVERSITÉ PARIS 2 PANTHÉON-ASSAS  
L3 ÉCONOMIE-GESTION  
PARCOURS ÉCONOMIE INTERNATIONALE

1

# COURS ET MÉTHODES

- 12 séances de 3 heures :
  - en général le lundi de 17h à 20h00
  - précisément 17h05 à 18h25 // pause // 18h35 à 19h50
  - sauf le lundi 11 novembre 2024,
  - → **rattrapage** le 27 novembre de 11 à 14h
- Vecteurs d'information :
  - le cours magistral, et « *seul le prononcé fait foi* »
  - site perso, sur lequel sera mis en ligne le pdf tiré de ce cours
- Modes d'interaction :
  - adresse e-mail dédiée : [prof@gpeco.fr](mailto:prof@gpeco.fr)
  - en fin de chaque cours, 2 sujets type à préparer et 2 documents à lire ou étudier dans l'intervalle
  - examen oral les mardi 14 (matin & après-midi), mercredi 15 (matin) et jeudi 16 (matin) janvier 2025
  - **examen anticipé pour les étudiants nord-américains** le mardi 10/12 en fin d'après-midi



# PLAN DU COURS

Chapitre	Parties et approche thématique	Cours
1. Introduction : définition et contours de la géopolitique de l'économie mondiale	1.1. De quoi va-t-on parler ?	n°1
	1.2. Histoire de la géopolitique	n°2
	1.3. Géopolitique dans l'histoire des empires	n°3
2. La compétition entre les États pour les ressources principales	2.1. La géopolitique des énergies fossiles	n°4
	2.2. La géopolitique de l'électricité	n°5
	2.3. La géopolitique des ressources minières	n°6
	2.3. La géopolitique des ressources alimentaires	n°7
3. D'une crise à l'autre : les États en première ligne	3.1. Les crises du système financier	n°8
	3.2. De la crise sanitaire à l'affrontement géostratégique	n°9
	3.3. La crise du commerce international	n°10
4. Le contrôle des actifs clés de l'économie	4.1. Les infrastructures d'échanges portuaires et aéroportuaires	n°11
	4.2. L'espace	n°12
	4.3. Les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications	

# RAPPEL DU COURS M.07 LES ACTEURS

## M07. Acteurs de la géopolitique : opérateurs privés et publics

- influence du secteur privé sur l'action des gouvernements :
  - émanation d'intérêts privés, le lobbying tend à s'institutionnaliser
  - les grandes entreprises, les cabinets de conseil, d'audit et les banques d'affaires
  - les agences de notation et les producteurs de normes comptables sont des acteurs privés qui contraignent les états
  - producteurs de normes comptables : fondation US → droit positif via l'UE
- relais d'influence des états et des gouvernements :
  - opérateurs parapublics de régulation : banques centrales, régulateurs bancaires et assuranciers, autorités de la concurrence ou des marchés fin
  - banquiers centraux : gérer la monnaie fiduciaire, la masse monétaire, appuyer les banques et soutenir l'activité économique
- les juridictions interviennent dans l'économie :
  - les juridictions nationales et internationales émanent de la puissance publique mais s'imposent au secteur économique
  - juridictions économiques internationales : CIJ de la Haye, ORD de l'OMC
  - cours d'arbitrages entre états, état/investisseur ou entre investisseurs : cour permanente d'arbitrage de la Haye, CNUDCI et CIRDI, adossé à la WB

# RAPPEL DU COURS N°7 SUR LES CRISES FINANCIÈRES SUCCESSIVES

## 3. D'une crise à l'autre, les états en première ligne

### 3.1. Les crises du système financier depuis les années 2000

#### Déroulement de la crise dite « de 2008 »

- un risque longtemps ignoré aux USA : les prêts hypothécaires à taux bas (au départ) et variables, à des particuliers peu solvables
- un déclencheur : la remontée des taux par la FED à partir de 2004
  - une première crise du crédit immobilier « **crise des subprimes** » 2006-2008
  - une 2<sup>ème</sup> « **crise financière** », banquiers et assureurs, de 2007 à fin 2008
  - une 3<sup>ème</sup> « **crise économique** », récession brutale au T4 2008
  - et une 4<sup>ème</sup> « **crise des dettes souveraines** », des états surendettés 2009-13
- cumul de causes variées, dont les principales résident dans :
  - le découplage rendement / risque et la dissémination d'actifs risqués par la titrisation
  - la désinvolture des états, qui dérégulent sans responsabiliser, laissent les banques privées atteindre une taille systémique, et acceptent sans contrepartie de jouer le rôle d'assureur en dernier ressort → aléa moral.

# RAPPEL DU COURS N°7 SUR LES CRISES FINANCIÈRES SUCCESSIVES

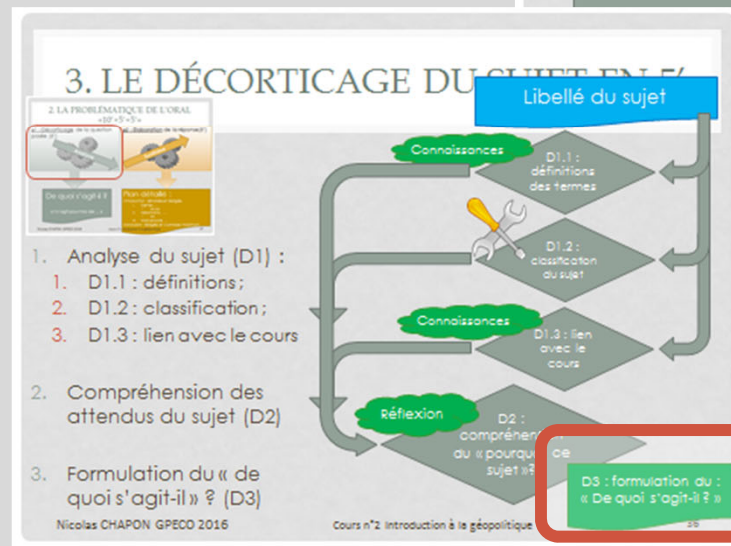
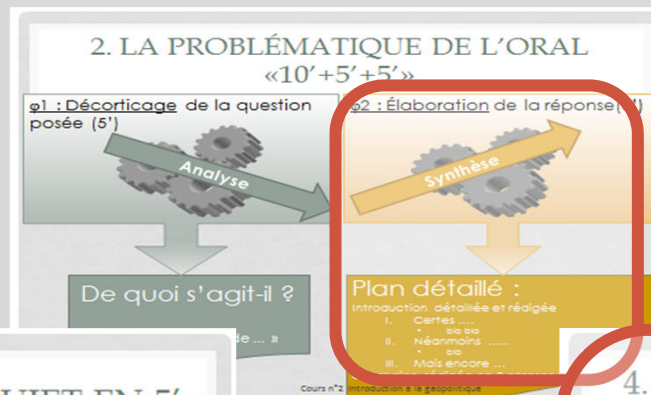
## Les grands traits géopolitiques de la réaction des états

- réactions conjoncturelles :
  - soutien des banques par les banques centrales (liquidités) et baisse taux
  - les états ont répondu à l'urgence en soutenant, nationalisant et/ou démantelant les opérateurs financiers les plus fragiles
  - plans de relance des États, soutien des états surendetté par les IFI
- réactions structurelles :
  - glissement des banquiers centraux vers le soutien en dernier ressort de l'activité économique (*LTRO, quantitative easing, achat dette souveraine*)
  - remise en cause profonde du système global de régulation et de supervision financière (approfondissement accords de Bâle, identification des banques systémiques et anticipation de la résolution des crises)
- perspectives & scénarii de sortie de crise :
  - techniquement, éco mondiale sortie de crise dès 2012, mais la croissance présente une cassure (divisée par 2) par rapport aux années 2000
  - pour les BC : sortir l'éco de « l'addiction au QE », FED en avance sur BCE
  - désormais, les banques centrales agissent sur la ligne de crête entre soutien de l'activité, maîtrise de l'inflation et dégonflage de leurs bilans

# SUJETS PROPOSÉS POUR S'ENTRAÎNER

Propositions de sujets pour vous entraîner :

- S13 : « Barrière tarifaires et non tarifaires ».
- S14 : « Les états sont-ils responsables de la crise de 2008 ? »





# S14 : LES ÉTATS SONT-ILS RESPONSABLES DE LA CRISE DE 2008 ?

## P2 : rédaction de l'introduction et de la conclusion :

- Introduction : le 15/09/2008 Lehman Brothers, l'une des principales banques d'investissement américaine, se déclarait en faillite, symbolisant ainsi la succession de crises qui allaient marquer la fin des années 2000
  - crise des *subprimes* à partir de l'été 2006
  - crise financière, du printemps 2007 à l'hiver 2008-09
  - crise économique à partir de fin 2008
  - crise des dettes souveraines à partir de fin 2008
  - ce phénomène de crises successives dans le domaine  $\epsilon$  n'est pas exceptionnel (cf. crises asiatiques des années 90', de la bulle Internet début 2000')
  - mais il faut remonter à 1929 pour trouver une crise – d'origine financière – aussi systémique
  - d'où quelques interrogations : quelles en sont les causes, qui en sont les responsables, au sens de « *qui est responsable de leur déclenchement, mais aussi de qui « assume » ces crises ?* »
- J'y répondrai en deux temps : « 1. Certes ... 2. Mais ... »
- Conclusion : Que les états soient ou non les fautifs dans le déclenchement des crises, peu importe :
  - car il est clair qu'ils sont particulièrement impliqués dans leur règlement et que, soit directement, soit via la contribution +/- forcée de leurs contribuables, ils assument généralement les conséquences des crises
  - ce qui laisse sans doute perdurer un aléa moral ... générateur de nouvelles crises ?
  - Cf. la spéculation immobilière, celle des crypto-monnaies ou le niveau élevé des marchés financiers, décorrélé de l'économie réelle

## P3 : rédaction détaillée (en bullet points) :

1. Certes les états, les régulateurs et tous les acteurs économiques partagent la responsabilité de la genèse et du déclenchement des crises de la fin des 2000'.
  - des acteurs privés, ménages, prêteurs et opérateurs financiers ont pris des risques inconsidérés au début des années 2000 (ex. ménages peu solvables empruntant au-delà de leurs possibilités à taux  $\approx$ , prêteurs peu regardants, financiers disséminant le risque)
  - des acteurs publics (infra-étatiques) ont créé les conditions d'une dissémination accrue du risque (ex. banques centrales pratiquant des taux trop bas, régulateurs dérégulant trop)
  - des états ont encouragé les premiers dans ces comportements en ignorant que leur niveau d'engagement était excessif au regard de leurs finances dégradées (ex. état garant en dernier ressort sans contrepartie, dette publique et maquillage des comptes) ;
2. Mais les états sont parmi les acteurs les plus exposés, et donc les plus responsables de la résolution de ces crises, car ils ne peuvent pas se désintéresser de leurs économies.
  - certes, il y a eu quelques acteurs privés touchés par les crises (ex. ménages en défaut, investisseurs particuliers ayant perdu des  $\epsilon$ /\$, banques restructurées, personnel licencié)
  - mais en raison de l'impact systémique des crises, les états sont intervenus (ex. G20, sauvetage des banques, plans de relance, soutien par les banques centrales)
  - et plus encore, leurs dépenses (ex. privatisation, relance / soutien à l'activité) très élevées à ce moment font qu'ils ont été responsables en dernier ressort, avec leurs contribuables.



# D14 : LA CARTE POLITIQUE DE L'OCEAN PACIFIQUE

Des États riverains :

- 13 à l'Est côté américain
- 2 anglo-saxons au Sud
- 8 à l'Ouest en Asie de l'Est

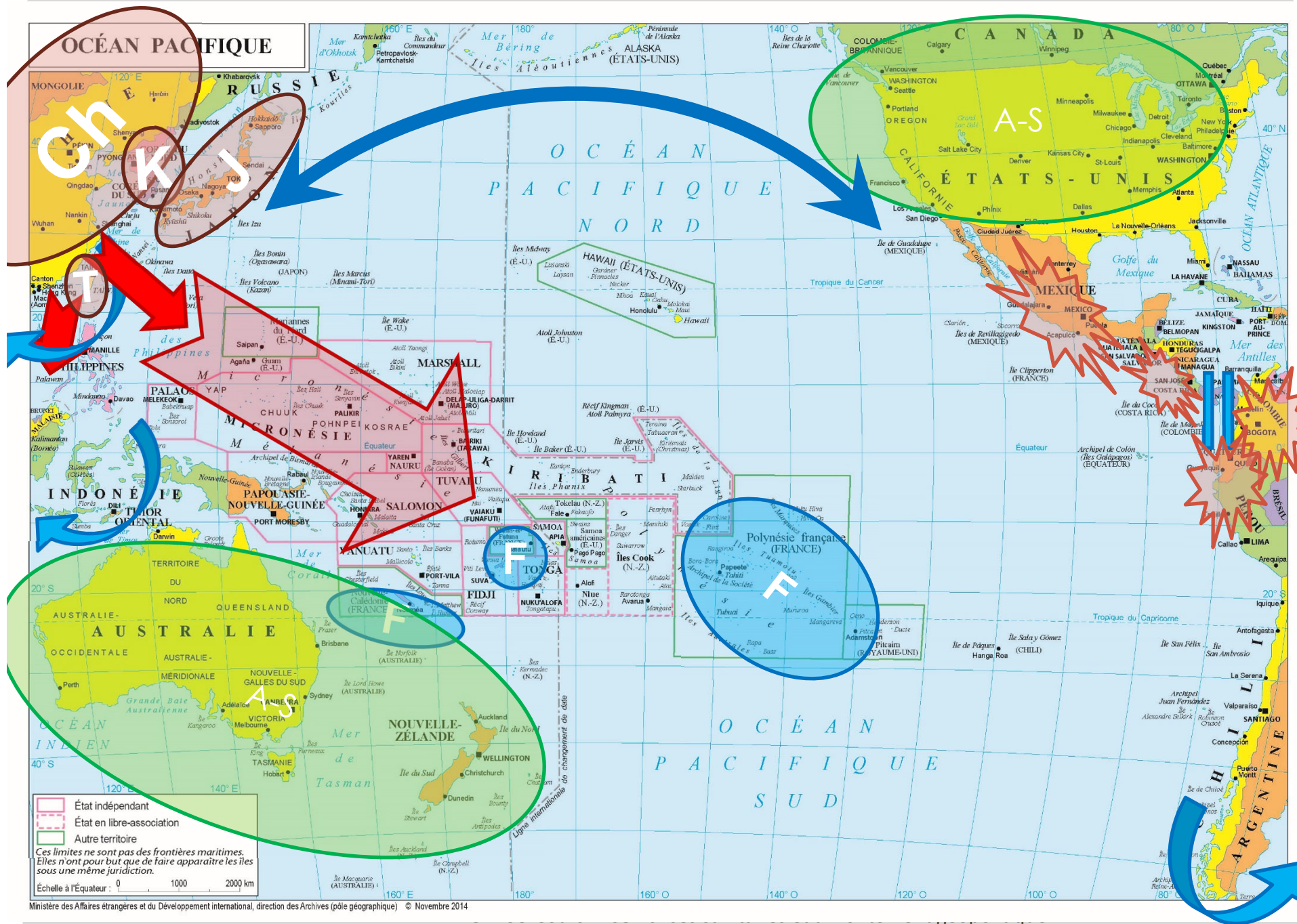
Des états insulaires ou archipélagiques :

- Micronésie, îles Marshall, Kiribati, Salomon, Vanuatu, Fidji, Tonga; Iles Cook ...

Des possessions d'États proches ou lointains :

- USA : # îles, + archipel de Hawaï et des Mariannes
- Polynésie Française, Wallis & Futuna, Nouvelle-Calédonie
- Polynésie Britannique = Pitcairn < 50 habitants





## M.07 : LES PAYS D'ASIE DE L'EST

Pays	Capitale	Nb hab (M)	PIB/hab (k\$)	PIB/hab PPA	Observation
USA	Washington	335,0	76,0	76,0	
Canada	Ottawa	40,8	57,4	57,8	
Mexique	Mexico	129,9	10,2	22,2	
Guatemala	Guatemala	17,1	4,8	9,9	
Salvador	San Salvador	6,4	4,7	10,6	
Honduras	Tegucigalpa	10,3	2,9	6,7	
Nicaragua	Managua	6,4	2,4	7,0	
Costa Rica	San José	5,1	12,5	24,5	
Panama	Panama	4,3	16,0	36,1	
Colombie	Bogota	51,3	6,8	14,2	Population
Équateur	Quito	18,0	6,4	12,7	
Pérou	Lima	32,0	7,0	15,0	
Chili	Santiago	19,2	16,5	29,6	PIB/h PPA ↗
Nouvelle-Zélande	Auckland	5,3	42,3	44,5	
Australie	Canberra	26,5	61,5	51,0	

## M.07 : LES PAYS D'ASIE DU SUD-EST

Pays	Capitale	Nb hab (M)	PIB/hab (k\$)	PIB/hab PPA	Observation
Taiwan	Taipei	23,6	28,3	55,7	
Chine	Beijing	1 425,7	12,8	21,4	
Corée du Sud	Séoul	51,7	35,0	53,0	
Japon	Singapour	124,8	39,2	48,8	
Russie	Moscou	146,2	12,6	30,0	
Philippine	Manille	110,8	3,7	10,2	
Indonésie	Jakarta	270,2	4,7	14,5	
Papouasie Nouvelle-Guinée	Port Moresby	8,3	??	??	
Iles Salomon	Honiara	0,7	2,0	1,8	
Micronésie	Palikir	0,1			États fédérés
Kiribati		0,12			
Iles Marshall		0,06	3,0		
Fidji		0,93			
Vanuatu	Port-Vila	0,3			Relations avec NC
Tonga		0,1			

## M.08. L'ÉCONOMIE INSTRUMENTALISÉE AU SERVICE DE LA PUISSANCE

Les États utilisent des outils de nature économique au service de leurs intérêts de puissance :

1. par des sanctions économiques
2. en instrumentalisant des outils juridiques (extraterritorialité)
3. en mettant place des barrières tarifaires
4. en jouant sur les barrières non-tarifaires
5. en régulant le commerce de certains bien sensibles
6. en exploitant les règles anti-concentration



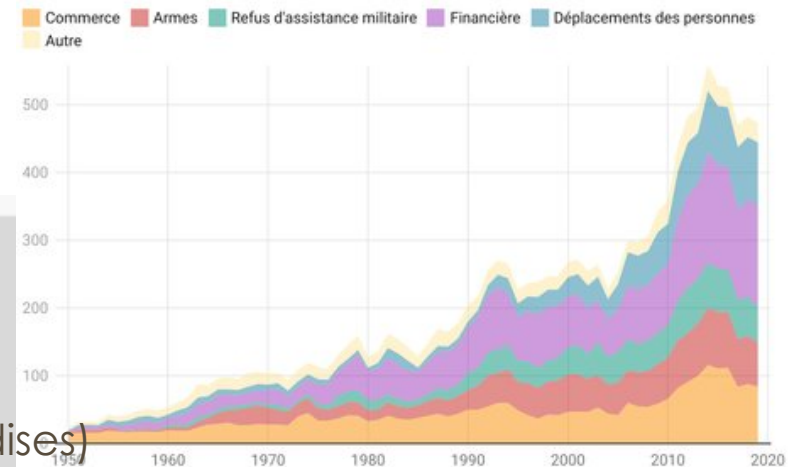
## M.08. L'ÉCONOMIE INSTRUMENTALISÉE AU SERVICE DE LA PUISSANCE

Des restrictions au commerce ou aux échanges au service d'intérêts géopolitiques :

- embargos (interdiction de vente de marchandises)
- gels d'avoirs détenus par des personnes (physiques et morales) étrangères
- en général du fait des états occidentaux (USA, UE ...)
- à l'encontre :
  - de leurs adversaires géopolitiques, une quinzaine d'états frappés de sanctions depuis 1945 : Cuba, Iran, Corée du Nord, Syrie, Soudan ... et maintenant Russie et Chine
  - où pour des motifs humanitaires (Zimbabwe, RCA, Guinée, Sud-Soudan...)
- fondés sur des textes internationaux (ONU, traités *ad hoc*) ou nationaux (rglt<sup>o</sup> UE)
- appuyés par les juridictions internes, avec ou sans extraterritorialité du droit.

### En un demi siècle, le nombre et la nature des sanctions ont connu des évolutions majeures

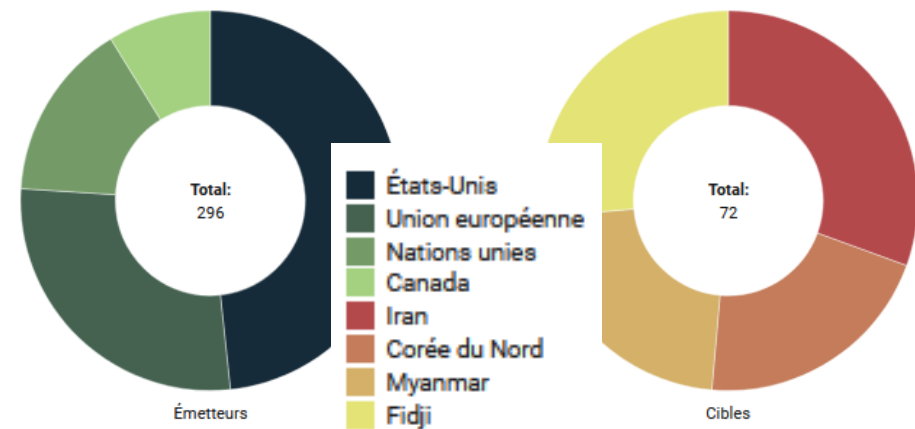
Nombre et type de sanctions en vigueur chaque année



Note: Les sanctions commerciales n'incluent pas les douanes et les quotas.

Graphique: The Conversation France CC • Source: Global sanctions database • Créé avec Datawrapper

### Principaux émetteurs et cibles de sanctions (2000-2019)



Graphique: Le Grand Continent • Source: Oxford Analytica • Récupérer les données • Créé avec Datawrapper

## M.08. LE DROIT DES AFFAIRES AU SERVICE DE LA PUISSANCE

L'instrumentation des normes anti-corruption : le cas Alstom :

- dès 2013 (affaire Pierucci), Alstom est visé par une procédure US
- au cours de l'année 2014, négociations sur l'achat de la branche énergie de la part de General Electric, intérêt marqué par Siemens
- décembre 2014 annonce simultanée du bouclage de la vente à GE de cette branche énergie (dont les turbines Arabelle) dans des conditions favorables et d'une amende US de 772M\$

La mise en œuvre effective des sanctions économiques, le cas de la banque BNP-Paribas :

- sur la période 2002-2012, la BNP et en particulier sa filiale de Genève compense des transactions des gouvernements soudanais, cubain ou iranien
- ceux-ci sont visés par des sanctions américaines pour des raisons politiques
- or, les transactions sont libellées en US\$ et certaines transitent sur le territoire US
- ouverture en 2013 d'une enquête par le département de la justice US
- accord de plaider-coupable en 2014 pour un total de 9G\$ à payer par BNPP



## M.08. LE DROIT DES AFFAIRES AU SERVICE DE LA PUISSANCE

### L'extraterritorialité de la justice économique des USA :

- des mécanismes variés, fondés sur 4 principaux types de normes :
  - lutte contre la corruption : *Foreign Corruption Practices Act* (FCPA) de 1977
  - régimes de sanctions économiques à finalité politique : embargos, blocage des moyens économiques des entités ou pays visés (*Justice Against Sponsors of Terrorism Act*, JASTA, *Hizballah International Financing Prevention Act*)
  - application du droit fiscal américain : *Foreign Account Tax Compliance Act* FATCA et « loi FACTA » = accord minimal d'application France-USA
  - protection des consommateurs (concurrence), des investisseurs (blanchi<sup>mnt</sup>)
- des juridictions nombreuses (et qui se partagent le « butin ») :
  - *Office of Foreign Assets Control* (OFAC) : spécialisé dans l'application des sanctions
  - *Fed* : lutte anti-blanchiment, et renforcement sanctions / screening des bnk
  - *SEC* : parce que les actes de corruptions sont logés dans la comptabilité
  - justice des états fédérés, voire des comtés (ex. New York)
- des explications rationnelles : compenser la « tolérance UE » / corruption
- des éléments troublants : au service des intérêts privés US, ciblage/ rens

## M.08. LE DROIT DES AFFAIRES AU SERVICE DE LA PUISSANCE

L'extraterritorialité de la justice économique des USA :  
racket ou protection du droit et des consommateurs ?

- un constat objectif :
  - fréquence de la condamnation de firmes européennes depuis 2008 :
    - BNP Paribas : 9G\$ en 2014 pour des transactions en \$ avec l'Iran & Soudan
    - Alstom : 772M\$ fin 2014, 3 jours avant vente de la branche énergie à GE
    - Siemens : 800M\$ en 2008 pour des faits de corruption à l'étranger
  - le montant très élevé des amendes, la ponction économique :
    - 20G\$ pour le secteur bancaire européen en 3 ans → perte de compétitivité et transfert massif de richesses
- des points de vue diamétralement opposés :
  - USA : séparation des pouvoirs, principe d'indépendance de la justice, conviction du bien fondé de leurs normes, souvent jurisprudentielles et indifférence aux conséquences diplomatiques
  - UE : impression d'impérialisme juridique, contestation de l'extraterritorialité, de l'intelligibilité du droit, de l'équité des procédures et de la disproportion des sanctions

## M.08. LE DROIT DES AFFAIRES AU SERVICE DE LA PUISSANCE

### Les premières limites à la justice économique des USA ?

- de **premières réponses institutionnelles** :
  - loi de blocage : procédure US du *Pre-Trial-Discovery*, loi française dite « de blocage », depuis 1968, visant à interdire toute transmission d'information économiquement sensible à une juridiction étrangère ... peu efficace → renforcement en 2022, avec obligation de notifier toute demande au SISSE, et sanctions en cas de violation ... efficacité à voir...
  - durcissement de la réglementation contre la corruption des États réputés laxistes : ex. adoption de la **loi Sapin 2 en France en 2016**, avec la mise en place d'une agence française anti-corruption et de premières affaires lancées (HSBC, dès 2017) par le parquet national financier (PNF)
  - mise en place au sein des groupes internationaux européens de mesures préventives : service de la *compliance* puissants afin de démontrer que le « devoir de vigilance » est bien pris en compte
  - tentatives de mécanisme « *american free* » : **système UE de troc INSTEX** (*Instrument in Support of Trade Exchanges*) avec l'Iran, en raison de la sortie unilatérale US en 2018 du traité JCPoA (*Joint Comprehensive Plan of Action*)
  - réactivation par les BRICS du projet (inachevé) de plateforme d'échange financière indépendante de SWIFT → sortir du système d'échange en \$

## M.08. LE DROIT DES AFFAIRES AU SERVICE DE LA PUISSANCE

### Les premières limites à la justice économique des USA ?

- **un succès judiciaire étonnant**, jugements PrivInvest entre 2019 et 2021 :
  - affaire de départ assez comparable à celles de l'affaire Alstom : arrestation d'un cadre de la société début 2019, sans mandat préalable
  - accusation fondée sur des suspicions de corruption liées à des ventes de navires civils et militaires au Mozambique, qui auraient lésé des investisseurs US
  - pas de plaider coupable défense sur le fond d'Iskandar Safa, qui obtient gain de cause fin 2019 à New York (extrat<sup>tté</sup>) et en 2021 à Londres (corrup<sup>o</sup>)

## M.08. ACTIONS DES ÉTATS SUR LE MARCHÉ

### Les barrières tarifaires :

- de 1945 à 2015 : reflux progressif des barrières tarifaires
- sous l'impulsion du GATT, de l'OMC, de l'OCDE, des accord de libre-échange et des intégrations régionales
- mais rupture au tournant des années 2000 :
  - perte du consensus sur le sujet au sein de l'OMC
  - contestation du bien fondé du libre-échange / populisme, renforcé par crises
  - guerre des tarifs douaniers USA/Chine, répercussions USA/UE
  - renforcement paradoxal / juridictions : ORD de l'OMC autorise des hausses de droits de douane sur le cas USA/UE/Airbus

### Des effets de limitation sur l'économie :

- droits de douanes supportés à l'importation d'une marchandise dans une zone douanière (% du prix à l'entrée)
- ressource pour l'état qui prélève (ou pour l'UE)
- avantage pour les marchandises locales en renchérissant les importations
- coûts pour la chaîne de production intermédiaire, pour les réexportations et pour les consommateurs finaux

## M.08. ACTIONS DES ÉTATS SUR LE MARCHÉ

### Les barrières non tarifaires permises par la puissance normative

- des barrières quasi-tarifaires : une taxe carbone aux frontières :
  - en Europe, mécanismes d'ajustement carbone aux frontières (MACF)
  - décidée en 2023 dans le cadre du Green Deal de l'UE
  - idée = faire payer à l'importation l'équivalent de la taxe carbone à laquelle aurait été exposée le produit s'il avait été fabriqué en UE
  - premières déclarations fin 2023, application au 1<sup>er</sup> janvier 2026
- les normes de santé publique → protection du consommateur :
  - prescriptions s'appliquant à des produits susceptibles de nuire à la santé humaine
  - concernent en général les domaines de l'alimentation, de la pharmacie, des produits chimiques
  - mise en place par des législations, appuyées par des juridictions et/ou des autorités indépendantes
  - effets sur les marchés en disqualifiant certaines productions et en en avantageant d'autres

## M.08. ACTIONS DES ÉTATS SUR LE MARCHÉ

Les barrières non tarifaires permises par la puissance normative

- les normes environnementales → protection d'un « bien commun écologique » :
  - prise en compte dans le champ économique de l'effet environnemental de certaines activités humaines
  - application dans tous les secteurs (agriculture, industries ..., production, commerce, consommation), mais vise certains plus que d'autres (agriculture, produits alimentaires, produits (du) vivant(s), produits chimiques, énergie ...)
- → dans les deux cas, moyens de contournement des législations et traités visant à réduire les barrières tarifaires.



## M.08. L'ÉCO AU SERVICE DE LA PUISSANCE

### La régulation du commerce de certains produits sensibles : les armements

- prohibition générale ou mécanisme de contrôle du commerce :
  - Fr, prohibition générale (1939), coordonné par l'UE (paquet défense de 2009) : licences globales pour faciliter les échanges internes
  - les règles US de l'*ITAR (International Traffic in Arms Regulation)*
- prohibition sectorielle :
  - armes à sous-munitions, mines, armes de petits calibres
  - drones tueurs : réflexions en cours sur leur licéité
- les matériaux proliférant (sous-entendu « *vers des armes de destruction massive* ») :
  - le traité sur la non-prolifération des armes nucléaire (TNP, 1968-70, AIEA) : inégalité fondamentale entre les états dotés et non dotés
  - la convention sur l'interdiction des armes chimiques (et l'OIAC, 1993-97) : prohibition générale et sans exception.

## M.08. ACTIONS DES ÉTATS SUR LE MARCHÉ

### Les normes anti-concentration :

- mises en place pour éviter la formation position dominante (cartel, monopole) :
  - USA : *Sherman Act* 1890 + *Clayton Antitrust Act* 1914
  - UE : dans le droit primaire de la concurrence (articles 101 et suivants du TFUE)
- contrôle préalable par des autorités nationales, puis européennes au-delà de seuils (# États concernés, >5G€, > 250M€ pour une sté)
- effet politique en raison de la taille des société mises en causes, et de la nature préalable du contrôle
  - ex. USA : blocage de la fusion AT&T + T-Mobile dans les télécoms en 2012
  - ex. UE : blocage de la fusion Alstom + Siemens dans le ferroviaire en 2019
- effet géopolitique car cela permet de bloquer la concentration d'entreprises étrangères
- critiques formulées à l'encontre de ces réglementations :
  - affaiblissement des sociétés occidentales / concurrents asiatiques
  - bloque l'émergence de « champions continentaux »
  - manque d'effectivité : rachat WA par Meta non détectée en 2014 (taille WA)

# COURS N° 08 :

2. La compétition entre les États pour les ressources principales

3. D'une crise à l'autre, les états en première ligne

3.1. Les crises du système financier

3.2. De la crise sanitaire à l'affrontement géostratégique

3.2.1. Caractérisation de la crise sanitaire et transmission à l'économie

3.2.2. Les réactions des états sont souvent contradictoires

3.2.3. De l'espoir d'une sortie de crise rapide à une crise prolongée

3.2.4. La perspective de crises géopolitiques prolongées ?

## 3.2. LA CRISE SANITAIRE ET SES RÉPLIQUES

### 3.2.1. Caractérisation de la crise sanitaire apparue en 2020

- une problématique **d'abord médicale** :
  - apparition de symptômes inconnus ou rares dès fin 2019
  - augmentation du nombre d'hospitalisés début 2020 (respectivement d'admis en réanimation) puis la saturation des hôpitaux (resp : des services de réa)
  - augmentation apparente et temporaire du nombre de décès
- qui devient un **sujet de santé publique** et de politique de santé :
  - accentué par risque / la responsabilité (pénale) des dirigeants
- réactions **politique** des gouvernements face à la crise sanitaire :
  - mobilisation des médecins, des hôpitaux et des moyens d'urgence
  - mesures préventives : ms.barrières, confinement, tests, traçabilité contacts
  - restrictions des déplacements : tests obligatoires ou fermeture des frontières
- rivalité des états dans la crise :
  - gesticulation et communi° de crise (la France donne des masques à la Chine)
  - mise en cause de l'influence chinoise au sein de l'OMS (ayant retardé l'alerte)
  - Pdt Trump : « Virus chinois », vs. « on a été contaminé par des Américains »
  - juguler la crise pour vanter et justifier un modèle social (coercition Ch vs. Sw)

## 3.2. LA CRISE SANITAIRE ET SES RÉPLIQUES

### 3.2.1. La crise sanitaire devenue rapidement une crise économique

- de multiples mécanismes de transmission de la crise à l'économie
  - perte capacité de travail des personnes malades, cas contact ou angoissés
  - confinement : perte des activités impossibles à distance, perte de clientèle
  - mesures préventives : hausse des coûts de production, réduction des déplacements et échanges, activités proscrites dans certains secteurs
- un impact direct sur la croissance (*France :  $T3_{2020} < 0 \rightarrow$  récession*)

### Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	2019	2020	2021
<b>Production mondiale</b>	<b>2,9</b>	<b>-4,9</b>	<b>5,4</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>1,7</b>	<b>-8,0</b>	<b>4,8</b>
États-Unis	2,3	-8,0	4,5
Zone euro	1,3	-10,2	6,0
Allemagne	0,6	-7,8	5,4
France	1,5	-12,5	7,3
Italie	0,3	-12,8	6,3
Espagne	2,0	-12,8	6,3
Japon	0,7	-5,8	2,4
Royaume-Uni	1,4	-10,2	6,3
Canada	1,7	-8,4	4,9
Autres pays avancés	1,7	-4,8	4,2

Investissement

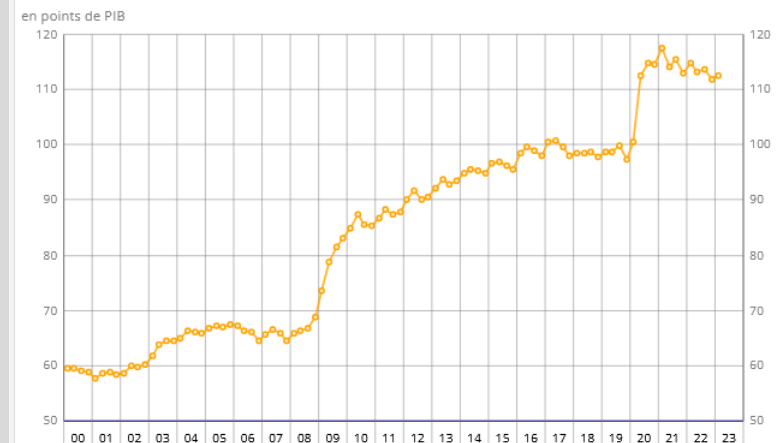
	2019	2020	2021
<b>Pays émergents et pays en développement</b>	<b>3,7</b>	<b>-3,0</b>	<b>5,9</b>
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,5	-0,8	7,4
Chine	6,1	1,0	8,2
Inde	4,2	-4,5	6,0
ASEAN-5	4,9	-2,0	6,2
Pays émergents et pays en développement d'Europe	2,1	-5,8	4,3
Russie	1,3	-6,6	4,1
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>0,1</b>	<b>-9,4</b>	<b>3,7</b>
Brésil	1,1	-9,1	3,6
Mexique	-0,3	-10,5	3,3
<b>Moyen-Orient et Asie centrale</b>	<b>1,0</b>	<b>-4,7</b>	<b>3,3</b>
Arabie saoudite	0,3	-6,8	3,1
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>3,1</b>	<b>-3,2</b>	<b>3,4</b>
Nigéria	2,2	-5,4	2,6
Afrique du Sud	0,2	-8,0	3,5
<b>Pays en développement à faible revenu</b>	<b>5,2</b>	<b>-1,0</b>	<b>5,2</b>

## 3.2. LA CRISE SANITAIRE ET SES RÉPLIQUES

### 3.2.2. Les états **imitent les mesures** des autres **sans se coordonner**

- face à la crise économique causée par la pandémie et les mesures sanitaires, les états prennent des mesures correctrices :
  - **soutien conjoncturel** aux agents économique, ménages ou entreprises : exonérations, prise en charge travail partiel, subventions diverses ...
  - **plans de relance nationaux** (France, Allemagne) ou concertés à l'échelle d'une aire économique plus large (projet de plan de relance de l'UE)
  - **laxisme monétaire** (banques centrales) et **budgétaire** (états, UE, USA)
  - cf. France : soutien de l'économie « **quoi qu'il en coûte** » → forte hausse immédiate de la dette publique et effet ultérieur de dévaluation
- les mesures sont parfois contradictoires en elles-mêmes :
  - plan de relance / re-confinement indifférencié d'octobre 2020 et mars 2021
  - relance économique (plan français, plan européen) / recherche d'objectifs alternatifs (transition énergétique)

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (\*)



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFiP, Banque de France

## 3.2. LA CRISE SANITAIRE ET SES RÉPLIQUES

### 3.2.3. Les réactions des états ont souvent été contradictoires

- Les choix des états sont parfois opposés ou concurrents :
  - au sein de l'UE, opposition des *frugal four* à un plan de relance laxiste
  - mesures générales obligatoires et pénalisées vs. responsabilisation individuelle
  - repli sur soi protectionniste vs. préparation au rebond de l'économie mondiale
  - compétition pour découvrir et industrialiser le 1<sup>er</sup> vaccin (ex. Russie, Pfizer ...)
  - compétition entre états pour sécuriser des achats de stocks de vaccins (ex. polémique Trump/Sanofi ou pré-commandes de l'UE et de la France)
  - peu de coordination sur le calendrier et les conditions de la levée des restrictions aux déplacements : réouverture des frontières ici, mais pas là
  - interprétations divergentes de la portée des contaminations passées, des tests et des vaccins



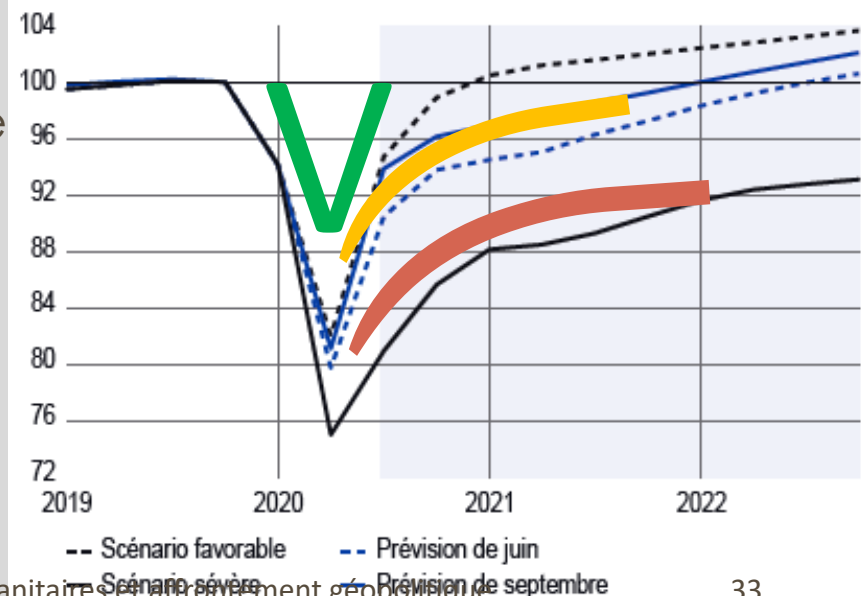
## 3.2. LA CRISE SANITAIRE ET SES RÉPLIQUES

### 3.2.3. D'un espoir de sortie de crise à une crise prolongée ?

- au-delà du rattrapage post crise, une altération durable de certains facteurs de productivité :
  - hausse des coûts de production et de transaction (mesures préventives)
  - réduction des échanges, courants protectionnistes & découplage trans-Pac
  - perte irréversible de capital humain (décès, difficultés dans les études et l'insertion des jeunes sur le marché du travail)
- → pourrait entraîner une cassure de la croissance potentielle post-crise
- débats dès 2020 sur les prévisions de moyen terme (ex Banque de Fr) :
  - une reprise en V (« **favorable** » au plan de communication du gouvernement)
  - une reprise « **en aile d'oiseau** »
  - un « **scénario sévère** » / 2<sup>ème</sup> confinement

**Graphique 5 : Niveau du PIB dans les scénarios favorable et sévère**

(Niveau, base 100 = T4 2019)



## 3.2. LA CRISE SANITAIRE ET SES RÉPLIQUES

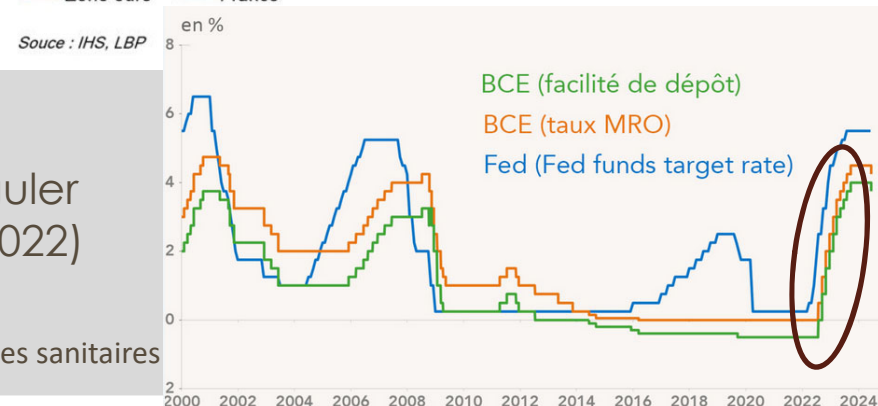
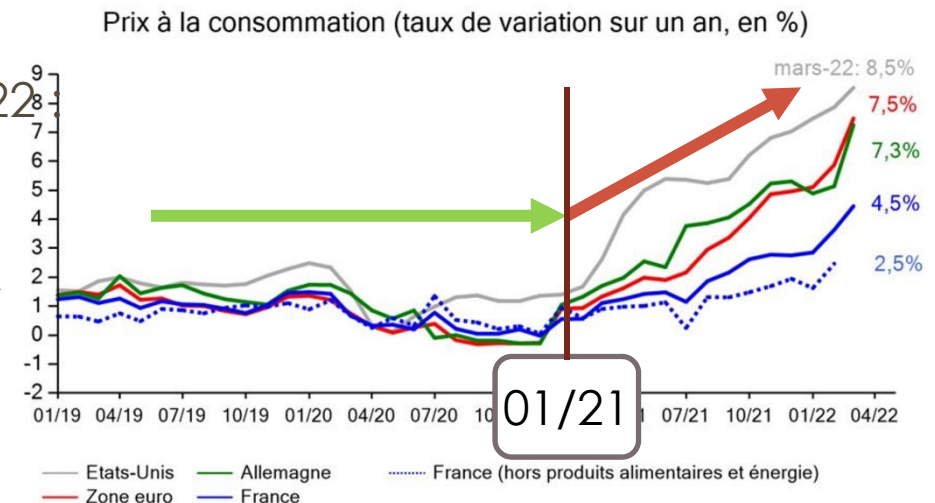
### 3.2.3. D'un espoir de sortie de crise rapide à une crise prolongée ?

- des perspectives très contrastées :
  - constat d'un fort rebond des économies en 2021
  - mais après le « rattrapage mécanique post-crise » ...
  - ... altération durable de certains facteurs de productivité » : augmentation des coûts de production et de transaction
- la stratégie du « tout vaccinal » à l'épreuve des variants :
  - choix généralisé de la plupart des gouvernements occidentaux
  - préempté par la commande préalable et massive de vaccins (l'UE avait commandé de quoi vacciner plusieurs fois l'intégralité de sa population)
  - peu d'effet sur la transmission des nouveaux variants dès 2022
  - 2 ans après le début de la crise, retour au point de départ : quelles nouvelles mesures restrictives mettre en place sans trop handicaper l'économie ?
- politique de « zéro Covid » en Chine (/ choix opposés des UE + USA) :
  - maintien des confinements durs sur de vastes zones géographiques tout 2022
  - prolongation de la perturbation des chaînes d'approvisionnements
  - renforcement des effets inflationnistes de la crise
  - fuite des expatriés == accentuation du grand découplage Occident / Chine

## 3.2. LA CRISE SANITAIRE ET SES RÉPLIQUES

### 3.2.4. Un redémarrage contrarié par de nouvelles perturbations

- retour de l'inflation, qui avait disparu pendant 10 ans, dès début 2021
  - hausse des coûts de production (perturbation Chine) et de transport
  - inflation consécutive au laxisme budgétaire des banques centrales pdt crise
  - hausse durable des prix → **inflation**
- crise géostratégique dès début 2022
  - volatilisation de la priorité sanitaire éclipsée par la crise ukrainienne
  - hausse des cours des hydrocarbures, comme à chaque crise sécuritaire
  - plus perte de l'accès au fournisseur russe pour l'Occident
  - → **crise du prix de l'énergie**
- sur-réaction des banques centrales face au retour de l'inflation :
  - l'outil des banques centrales pour réguler l'inflation est la hausse des taux (AC 2022)
  - → **effet récessif sur l'économie**



## 3.2. LA CRISE SANITAIRE ET SES RÉPLIQUES

### 3.2.4. Reprise contrariée → crise géoéconomique différenciée ???

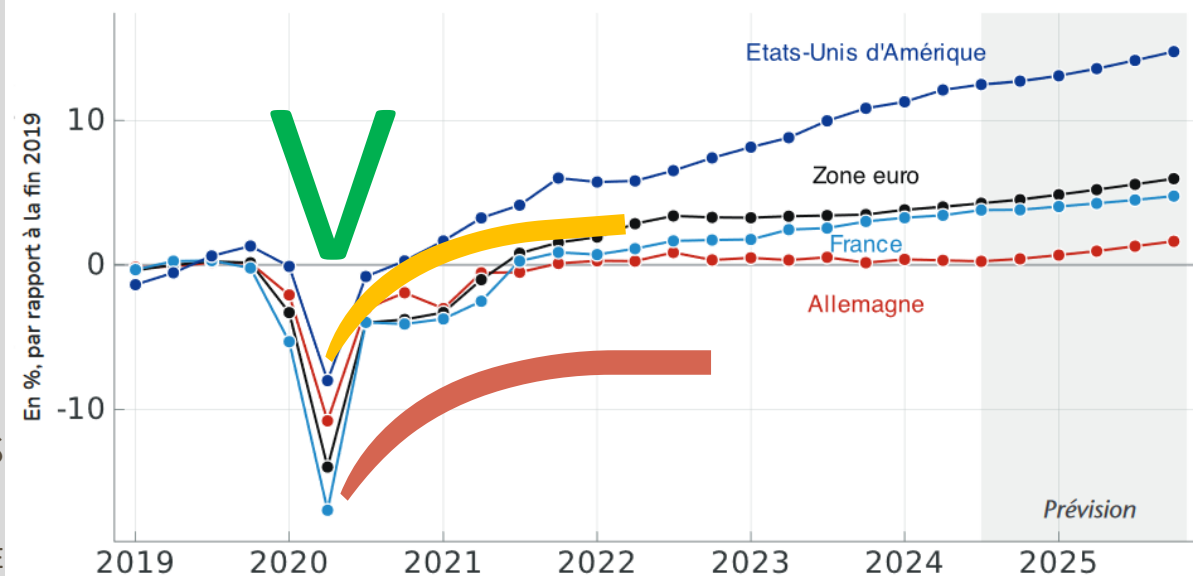
- prolongation 2023 et 2024 de la guerre en Ukraine :
  - perte quasi-définitive pour l'UE de l'accès au gaz et au pétrole russe bon marché
  - prix de l'énergie élevée pour l'industrie européenne, en particulier allemande
  - → **pèse lourdement sur les coûts de production**
- choix économiques radicalement différents entre UE, USA et Chine :
  - lancement rapide par le Pdt JB de l'*Inflation Reduction Act* (IRA) = plan de relance keynésien massif et à visée protectionniste
  - *Green Deal* européen visant des objectifs environnementaux et non des mesures directes de soutien à l'économie
  - choix de transition énergétique guidés par l'idéologie, sans études d'impact de leurs effets économiques :
    - sortie du nucléaire par Ger, partiellement par la Belgique et France accentue crise NRJ
    - suppression du marché des véhicules à moteur thermiques en 2035, alors que l'Europe était leader mondial des moteurs « moins polluants » et Chine déjà leader sur élec
- → **effet de ciseau entre :**
  - **un fort soutien de leurs industries domestique par les USA & Chine**
  - **un quasi-sabotage par l'UE de sa propre industrie**

## 3.2. LA CRISE SANITAIRE ET SES RÉPLIQUES

### 3.2.4. Reprise contrariée → crise géoéconomique différenciée ???

- de fait, reprises très différenciées selon les zones :
  - en V pour les USA, qui retrouvent la pente antérieure
  - prolongation de la crise en UE : reprise en « aile d'oiseau », avec taux plus faible
  - quasi-récession en Allemagne, première économie de l'UE
- prolongation durable des paramètres générateurs de ce grand découplage entre UE et USA :
  - perte d'accès au gaz russe pour l'UE et l'Allemagne
  - accessibilité plus réduite aux marchés USA & Chine pour l'industrie européenne
  - retour du président Trump et probables rivalités commerciales accrues
  - désinhibition USA / objectifs environnement ou transition
  - économies tirées par l'IA et les nouvelles technologies US

Graphique 1. PIB en écart à 2019



OCDE, prévisions OFCE octobre 2024.

# OUVERTURE & TRAVAIL PERSONNEL ...

Comment se préparer ?

À la fin de chaque cours, je vous propose, de manière totalement facultative et personnelle, deux types de travaux :

- deux sujets type à creuser ... et au début de la séance suivante, on fait un corrigé rapide d'un des sujets (à l'oral, évidemment), possibilité de m'envoyer par mail vos travaux à prof@gpeco.fr :
  - S15 : « **La gestion d'une crise sanitaire peut-elle faire abstraction de l'économie ?** »
  - S16 : « **Juridictions et puissance géopolitique.** »
- deux documents à lire pour la prochaine fois :
  - D15 : un article d'*Allianz Trade* sur le découplage entre l'Occident et la Chine en matière de commerce international : <https://www.allianz-trade.fr/actualites/etude-commerce-international-2022.html>
  - D16: la carte politique de l'Afrique



# D16 : LA CARTE DE L'AFRIQUE

- Mentaliser chaque pays (escargot),
- sa capitale
- son accès à la mer
- ses voisins
- sa population
- particularités de son économie
- ...

Le lundi 18 novembre 2024



GPECO Cours n°08 : crises sanitaires et affrontement géopolitique

39